

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 4 JUIN 2018 A SUSVILLE

Présents :

JAKUTAGE Daniel
KRAMARCEWSKI Bruno
MULYK Fabien
BERTINI Mauricette
FAURE Philippe
CHATTARD Arnaud
BRUGNERA Jean-Michel
PERINO Marie-France
ODDOS David
ROJAS Angélique
GONNORD Franck
BONNIER Éric

DECHAUX Marie-Claire
CIOT Xavier
BARI Nadine
MUSARD Denis
FANGET Dominique
DURAND Bernard
RIVIERE Carlos
PONTIER Joël
LUC Alain
JOUBERT Thierry
JUSSEAU Jean-Luc
CHAUD Frédéric

TOSCAN Michel
DELPUECH Nicole
GILLIO-TOS Jacques
BALME Eric
MECKLER Bernard
BATTISTEL Marie-Noëlle
PERRIN Gilda
LE TRAOU Dominique
LUYAT Jean-Noël
CONTRATTO Maryse
MACE Denis
MORA serge

Absents excusés représentés : PREVOT Fabienne (pouvoir à LUYAT Jean-Noël) ; PASSELANDE Richard (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire) ; MASLO Raymond (pouvoir à CHATTARD Arnaud) ; BESCHI Serge (pouvoir à PERINO Marie-France) ; BONATO Brigitte (pouvoir à MULYK Fabien) ; CLARET Albert (pouvoir à MUSARD Denis) ; JOURDAN Marie-Claire (pouvoir à CIOT Xavier) ; VILLARET Éric (pouvoir à DURAND Bernard) ; FAVIER Michel (pouvoir à MECKLER Bernard) ; VILLARD Alain (pouvoir à CHAUD Frédéric) ; ROCHER Françoise (pouvoir à ODDOS David) ; LANEYRIE Jean-Marc (pouvoir à PONTIER Joël) ; MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle) ; REYNIER POETE Patrick (pouvoir à FANGET Dominique) ; CHARLES Christian (pouvoir à JOUBERT Thierry) ; MARTIN Maryline (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel) ; BUCH Emile (pouvoir à MACE Denis) ; VIALLET André (pouvoir à TOSCAN Michel) ; BARTHELEMI Maryse (pouvoir à LE TRAOU Dominique).

Nombre de Pouvoirs : 19
Nombre de délégués en exercice : 64
Nombre de délégués présents : 36
Nombre de délégués votants: 55

Ordre du jour :

1. **COMPTE-RENDU** de la séance du 9 avril 2018

2. **ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES** (rapporteur Joël PONTIER)

-  **BUDGETS PRIMITIFS 2018**
-  **PERSONNEL**

3. **ECONOMIE & EMPLOI** (rapporteur Jean-Marc LANEYRIE)

-  **SMIME**

4. **CULTURE & PATRIMOINE** (rapporteur Eric BONNIER)

-  **MEDIATHEQUE : RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**
 - **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ISERE**
 - **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA MURE**
-  **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

5. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE (rapporteur Eric BALME)

SIGREDA

- REVISION STATUTAIRE
- DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS
- TRAVAUX GEMAPI

6. MONTAGNE, AGRICULTURE & FORET (rapporteur Fabien MULYK)

LA MATHEYSINE DANS L'ASSIETTE

7. TOURISME, EXPLOITATION DU PETIT TRAIN ET CHEMIN DE FER LA MURE (rapporteur Nadine BARI)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

PRAIRIE DE LA RENCONTRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICES AUX COMMUNES (rapporteur Alain LUC)

PLAN DE PAYSAGE

TRES HAUT DEBIT

9. ENFANCE & JEUNESSE (rapporteur Emile BUCH)

ALSH : SOUTIEN AUX STRUCTURES

MULTI-ACCUEIL A VAULX CALINS : AVANCE CEJ

10. SPORTS & SANTE (rapporteur Serge BESCHI)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ADHESION : DEPARTEMENT PACK LOISIRS

11. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Alain Luc.

En introduction Joël Pontier souhaite à la bienvenue aux élus présents, la salle est à nouveau en « U ».

Deux points en questions diverses

- Présentation de l'édition spéciale « Des Ecrins à l'Obiou » : bilan à mi-mandat
- Station de l'Alpe du Grand Serre : informations sur les travaux du directoire mis en place lors du versement de la subvention exceptionnelle (condition de l'assemblée), en présence de Pierre Barbazanges, élu de la commune de la Morte

1. COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 9 avril 2018 n'est pas finalisé à ce jour. Il sera adopté lors du prochain conseil communautaire.

2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

En préambule de cette thématique, lecture faite par Joël Pontier du courrier du Tribunal Administratif de Grenoble relatif à la requête de Carlos Rivière portant annulation de la délibération du DOB. Cette délibération ne porte sur aucun acte décisoire, la requête est irrecevable.

Alain Luc questionne Carlos Rivière sur les raisons motivant cette requête.

Carlos Rivière répond qu'il veut attaquer le budget, et cela sera fait, pour défaut d'informations des conseillers communautaires.

Alain Luc répond qu'il est plus simple d'obtenir des informations auprès du secrétariat. De plus, durant la CLECT du 5 avril dernier, toutes les questions ont été posées. Cette attitude est dommageable.

Eric Bonnier s'insurge sur l'opprobre jeté sur les vice-présidents, en l'occurrence la fausse information indiquant une augmentation de leurs indemnités. La modification apportée sur l'article comptable est justifiée, il serait préférable de vérifier les informations avant de les divulguer.

Budgets primitifs 2018

Le budget annexe « Gestion Touristique – base nautique du Sautet » ne dispose pas de trésorerie suffisante en début de saison, pour satisfaire les charges de fonctionnement incombant à la collectivité.

Aussi, pour permettre cet apport de trésorerie, il est proposé d'attribuer une avance remboursable du Budget principal vers le budget annexe d'un montant de 29 000 €, correspondant à une subvention versée en octobre, permettant de rembourser la « créance ».

Article comptable	Montant
Investissement Dépenses – c/266	29 000 €
Investissement Recettes – c/266	29 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative présentée ci-dessus ; **CHARGE M.** le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Il est nécessaire de prendre la décision modificative équivalente sur la budget annexe Gestion Touristique :

Article comptable	Montant
Investissement recettes- c/1021	29 000 €
Investissement dépenses – c/1021	29 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative présentée ci-dessus ; **CHARGE M.** le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Personnel

Sur l'exposé de Joël Pontier :

La loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle du 18 novembre 2016 a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de Gestion de l'Isère qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents.

Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux.

Pour les collectivités affiliées, le coût de ce service sera intégré à la cotisation additionnelle déjà versée par les employeurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** l'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire ; **AUTORISE** M. le Président à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

3. ECONOMIE & EMPLOI

SMIME

Joël Pontier rappelle qu'au regard de la répartition des compétences des collectivités définies par la loi NOTRe, le Département de l'Isère a sollicité son retrait du Syndicat Mixte de la Matheysine et des Environs (SMIME) par délibération du 20 octobre 2017.

Par arrêté n° 38-2017-12-26-013, le Préfet de l'Isère a décidé :

- De mettre fin aux compétences du SMIME au 31 décembre 2017 ;
- De transférer le personnel du SMIME à la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) au 1^{er} janvier 2018.

Par délibération du 30 mars 2018, le Département de l'Isère a acté le principe de répartition de l'actif et du passif du SMIME comme suit :

- Que la totalité de l'actif du syndicat soit dévolue à la CCM ;
- Que la totalité du passif du syndicat soit dévolue à la CCM ;
- Que les archives du Syndicat soient conservées par la CCM.

Par délibération n° 23-2018 du 19 mars 2018, la CCM a également acté le principe de répartition de l'actif et du passif du SMIME dans les mêmes termes que le Département de l'Isère.

La procédure de dissolution prévoit que l'ensemble des membres approuvent les comptes du Syndicat afin de permettre au Préfet de prendre l'arrêté de dissolution correspondant.

Les tableaux, certifiés par la Trésor Public, présentant l'actif, le passif, la dette sont projetés. Il est précisé que le Département de l'Isère prendra une délibération concomitante fin juin, et l'arrêté préfectoral pour dissolution sera pris au 1^{er} juillet 2018.

Carlos Rivière demande les chiffres précis.

Une lecture est faite des tableaux actif-passif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'ensemble des états de situation de l'actif et du passif du SMIME validés par la trésorerie de La Mure le 22 mai 2018, figurant en annexes ; **CONFIRME QUE** conformément aux accords de répartition de l'actif et du passif validés entre le Département et la CCM, le solde de l'ensemble des comptes du syndicat et du budget annexe de l'abattoir sera transféré à la CCM.

4. CULTURE ET PATRIMOINE

Médiathèque – réseau de lecture publique : convention avec le Département de l'Isère

Le Département de l'Isère accompagne la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) dans ses missions relatives à la Médiathèque tête de réseau.

Il est proposé à la CCM, signataire de la convention arrivée à son terme, un avenant pour une période de deux ans, afin de maintenir à niveau les aides, dans l'attente de la redéfinition d'un plan lecture en 2020

Le Département de l'Isère finance trois axes principaux : le développement du réseau, le poste de direction et subventionne les ouvrages.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** le principe partenaire ; **AUTORISE** M. le Président à signer cet avenant, et les documents inhérents à cette décision.

Médiathèque – réseau de lecture publique : convention avec la ville de La Mure

La médiathèque tête de réseau est également la bibliothèque municipale de la Ville de La Mure.

Aussi, une convention régissant les engagements de chaque collectivité avait été établie (direction, bâtiment) lors de la construction de cet équipement. Elle est arrivée à son terme.

Il est nécessaire de reconduire cette convention selon les mêmes modalités.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** le principe partenaire ; **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention, et les documents inhérents à cette décision.

Attribution de subventions aux associations

Sur proposition de la Commission Culture et Patrimoine, réunie le 2 mai 2018, il est proposé d'attribuer les subventions au titre de l'année 2018.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018, principalement à l'article c/6574.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Proposition de la commission
Courants d'Arts	800 €
Roizonne à la Recherche du Temps Passé	200 €
A Vaulx Projets	400 €
Contes à la Clef	200 €
Les Couleurs de Coiro	200 €
Le Grand Baz'Arts	200 €
Comité des fêtes de Valbonnais – fête du Plan d'Eau	200 €
Ciné Vadrouille	800 €
Les P'tits pas dans les grands	500 €
Assoc. Historique des Amis de la Motte Les Bains	250 €
Les Amis de la Chorale	800 €
Chantelouve d'Hier et d'Aujourd'hui	400 €
Mémoire Battante	150 €
Total	5 100 €

Actualité culturelle : Fête du Livre mercredi 6 juin à partir de 13h30 à la Maticena.

5. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Sigreda : révision statutaire

Joël Pontier rappelle les dernières modifications statutaires actées en novembre 2017 pour la mise en place de la compétence GEMAPI au SIGREDA. Ces modifications avaient concerné essentiellement l'article 3 « objet et compétences » afin d'y intégrer les dispositions relatives à la compétence GEMAPI et à l'article L 211-7 du code de l'Environnement. Les règles de gouvernance et de financement n'avaient pas alors été modifiées dans l'attente des adhésions de la Communauté de Communes du Trièves et de Grenoble Alpes Métropole effectives au 1^{er} janvier 2018.

En raison des changements majeurs intervenus avec la mise en place de la compétence GEMAPI, il y a donc lieu de revoir les règles de gouvernance et de financement du SIGREDA.

Une lecture du projet de statuts du SIGREDA (joint en annexe) est faite en vue de procéder aux modifications. Les principales sont les suivantes :

1. La mise en place d'une nouvelle gouvernance au sein du SIGREDA suite à l'adhésion de la Communauté de Communes du Trièves et de Grenoble Alpes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018 en lien avec la compétence GEMAPI :

Au titre des missions relevant de la compétence **GEMAPI** transférées par les EPCI-FP :

La Communauté de Communes de la Matheysine disposera de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

La Communauté de Communes du Trièves disposera de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Grenoble Alpes Métropole disposera de 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants.

Au titre du socle commun des missions **hors GEMAPI** confiées au SIGREDA (contrat de rivières notamment) :

Les communes membres (territoire Trièves et Grenoblois) disposent chacune d'un délégué et un suppléant.

Les délégués communaux disposeront d'une, 2 ou 3 voix selon la strate de population de leur commune (moins de 1 000, entre 1 000 et 5 000, plus de 5 000).

Les EPCI-FP membres disposent du même nombre de délégués que pour les missions relevant de la compétence GEMAPI transférées par les EPCI-FP.

Au titre du **Service Public d'Assainissement Non Collectif** :

Les communes qui adhèrent pour cette mission (territoire Trièves), disposent chacune d'un délégué et un suppléant.

Les délégués communaux disposeront d'une, 2 ou 3 voix selon la strate de population de leur commune (moins de 1 000, entre 1 000 et 5 000, plus de 5 000).

Les EPCI-FP qui adhèrent pour cette mission, disposent du même nombre de délégués que pour les missions relevant de la compétence GEMAPI transférées par les EPCI-FP.

2. La mise en place d'une nouvelle répartition des participations aux frais de fonctionnement du budget général (GEMAPI), prenant en compte ces 2 nouveaux membres.

48% pour Grenoble Alpes Métropoles

29% pour la Communauté de Communes de la Matheysine

23% pour la Communauté de Communes du Trièves

3. La modification du périmètre pour l'exercice de la compétence GEMAPI

La Communauté de Communes du Trièves a transféré automatiquement sa compétence Gemapi au 1^{er} janvier 2018 pour les communes qui étaient déjà adhérentes au SIGREDA. Cependant, il y a 4 communes (Clelles, Treffort, Saint-Michel les Portes et Avignonet) qui ne faisaient pas partie du syndicat et n'ont donc pas fait partie du transfert au 1^{er} janvier dernier.

Aussi, le périmètre pour l'exercice de la compétence GEMAPI est modifié pour intégrer ces 4 communes.

Les modalités de financement des dépenses d'investissement concernant les travaux GEMAPI et contrat de rivières ne font pas l'objet de modification (au cas par cas ou par les collectivités concernées).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** les modifications statutaires apportées en vue de la mise en place de la nouvelle gouvernance et la nouvelle répartition des participations aux frais de fonctionnement du budget général (GEMAPI et contrat de rivières Drac isérois), **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de l'Isère de prendre un arrêté préfectoral adoptant la révision statutaire du SIGREDA en actant les modifications susvisées, sans attendre la fin du délai de consultation, dès que les conditions de majorité qualifiée sont réunies.

Sigreda : désignation de nouveaux représentants

Joël Pontier précise qu'en raison de ces modifications, il y a donc lieu de désigner de nouveaux délégués pour représenter la Communauté de Communes au sein du conseil syndical du SIGREDA.

Cette nouvelle gouvernance exercerait son mandat jusqu'à la fusion du SIGREDA avec le SYMBHI, prévue pour le 1^{er} janvier 2019. Aussi, afin de maintenir en poste les élus investis au sein du SIGREDA, le bureau communautaire soumet à l'Assemblée la proposition suivante : reconduction des mandats des représentants de la CCM siégeant au Bureau du SIGREDA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** six délégués titulaires : Eric BALME ; Serge BESCHI ; Bernard MECKLER ; Maryse BARTHELEMI ; Patrick LAURENS ; Bernard HERITIER ;
- **NOMME** six délégués suppléants : Mauricette BERTINI, Jean-Michel BRUGNERA, Emile BUCH, Alain LUC, Denis MACE, Joël PONTIER.

Sigreda : travaux Gemapi

Lors de la mise en place de la fiscalité Gemapi, il a été présenté le programme d'actions porté par le SIGREDA, financé par la Communauté de Communes de la Matheysine.

Le reste à charge pour la CCM est compris entre 160 000 et 180 000 €.

Il est nécessaire de conclure avec le SIGREDA une convention financière pour permettre le paiement par la CCM des prestations assurées par le syndicat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 54 voix pour et 1 abstention, **ACTE** le principe de la convention financière pour le financement des travaux Gemapi en 2018 et 2019, **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention, et tous les documents inhérents à cette décision.

Actualités :

- Le contrat de rivières a été signé lundi 28 mai : aboutissement d'une longue procédure, contrat cadre du plan d'actions. Marie-Noëlle Battistel a apprécié ce moment convivial célébrant l'aboutissement de la rédaction de ce contrat. Fabien Mulyk déplore une baisse drastique des aides de l'Agence de l'Eau.
- Fabien Mulyk informe sur les travaux de fusion entre le Sigreda et le Symbhi : pas de rupture dans les plans d'actions et volonté d'un pilotage local.

6. MONTAGNE, AGRICULTURE ET FORET

La Matheysine dans l'assiette

Un projet intitulé « la Matheysine dans l'assiette » a pour objet la valorisation des productions fermières et artisanales dans l'économie et les circuits d'alimentation de la Matheysine. Cette action est éligible au programme de financement LEADER.

CC Matheysine	8 042 €
LEADER	14 297 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** le programme ; **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ; **SOLLICITE** les aides correspondantes au Plan de financement, notamment au titre du programme Leader.

7. TOURISME, EXPLOITATION DU PETIT TRAIN ET CHEMIN DE FER DE LA MURE

Attribution de subventions aux associations

Sur proposition de la Commission Tourisme, réunie le 18 avril 2018, il est proposé d'attribuer les subventions au titre de l'année 2018. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018, article c/6574.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Proposition de la commission
Sur les Pas des Huguenots	500 €
Confrérie du Murçon	1 000 €
Comité des fêtes de Valbonnais – fête du Plan d'Eau	500 €
Total	2 000 €

Prairie de la Rencontre : demande de subvention DETR

Dans le cadre de l'aménagement de la Prairie de la Rencontre et suite au comité de pilotage des Espaces Valléens du 14 avril 2018, il a été proposé un phasage des demandes de subvention pour une meilleure répartition des sollicitations sur les fonds Etat. Ainsi, les opérations de programmation et de maîtrise d'œuvre feront l'objet d'une demande de subvention spécifique auprès de la DETR.

Pour pouvoir mener cette phase de l'aménagement, la Communauté de Communes de la Matheysine sollicite les fonds DETR de l'Etat selon le plan de financement suivant :

L'assemblée se questionne sur cette prestation d'ingénierie, ainsi que sur les taux de subvention attendus. Nadine Bari apporte des précisions : la société qui sera retenue pour l'ingénierie sera chargée de la programmation de l'étude et viendra en appui pour choisir la maîtrise d'œuvre. Il est à noter qu'une recherche de mécénat est en cours. Le plan de financement est présenté :

Ingénierie Prairie de la Rencontre		
Etat - DETR	30%	101 120 €
Région - SVPN	15%	50 560 €

Département - CPAI	33%	111 232 €
Autofinancement	22%	74 154 €
TOTAL Opération	100%	337 066 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 53 voix pour et 2 abstentions, **ADOpte** le plan de financement pour l'ingénierie de la Prairie de la Rencontre ; **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles, conformément au plan de financement ci-dessus présenté, notamment la subvention auprès de l'Etat au titre des fonds DETR.

8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICES AUX COMMUNES

Plan de Paysage

Dans le cadre d'un programme national porté par la DREAL et la DDT, la Communauté de Communes de la Matheysine a été lauréate du Plan de Paysage. Ce projet permet d'amener, sur le territoire de la Matheysine, une réflexion de fond sur l'aménagement du territoire à moyen et long terme en se basant sur l'évolution du paysage et du cadre de vie. Des rencontres, des ateliers, des comités de pilotage doivent être organisés et une animation spécifique est dédiée avec l'aide d'un groupement de bureaux d'études spécialisés dans le paysage, l'architecture et l'urbanisme.

Pour pouvoir mener cette réflexion transversale, la Communauté de Communes de la Matheysine sollicite les fonds Etat et LEADER selon le plan de financement suivant (valorisant le temps d'agents) :

Elaboration du Plan de Paysage	
Etat	30 000,00 €
Europe - LEADER	17 020,68 €
Autofinancement	11 755,17 €
TOTAL opération	58 775,85 €

Des ateliers ont déjà été réalisés depuis le 23 avril jusqu'au 20 juin. Les échanges étaient variés, et l'ambiance excellente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **ADOpte** le plan de financement pour l'élaboration du Plan de Paysage ; **SOLLICITE** la subvention auprès de l'Etat et du programme Leader.

Très Haut Débit

Informations : Alain Luc explique le principe de la convention d'immeuble collectif.

Actualités Borne IRVE

- Valbonnais : en cours d'installation, mise en service prévue fin juin
- La Salle en Beaumont : prévue fin juin
- Pierre-Châtel : problème de convention de passage avec un propriétaire
- La Morte : prévue fin juin
- Les autres bornes fonctionnent normalement

9. ENFANCE ET JEUNESSE

ALSH : soutien aux structures

Sur proposition de la Commission Enfance-Jeunesse, réunie le 24 avril 2018, il est proposé d'attribuer aux structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) les subventions au titre de l'année 2017 sur l'exercice comptable 2018. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

	JOUR/ENFANT	ENVELOPPE AFFECTEE
EMAJ	2 584	8 887 €
SCEV	2 071	7 124 €
MPT	1 486	5 111 €
FPT	942	3 240 €

➔ **CHARGE** le Président, et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Multi-accueil A Vaulx Câlins : avance CEJ

Afin de pallier les besoins en trésorerie de cette association, il est proposé de valider le principe annuel du versement anticipé d'un acompte de 70% du Contrat Enfance Jeunesse, versement effectué sur l'année d'encaissement de la prestation du CEJ. La Communauté de Communes de la Matheysine assurera cette « avance de trésorerie ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter la proposition du Président ; **VALIDE** le principe annuel du versement anticipé d'un acompte de 70% du Contrat Enfance Jeunesse dédié au multi-accueil A Vaulx Câlins ; **DIT** que le versement de l'acompte de 70% sera effectué sur l'année d'encaissement de la prestation du CEJ. Aussi, l'Intercommunalité fait l'avance de trésorerie sur ses fonds propres pour venir en aide à l'association ; **DIT** que le solde sera versé lors de l'encaissement de la prestation totale du CEJ affectée à A Vaulx Câlins ; **DIT** qu'en cas de défaut de déclaration, ou de défaut de respect des obligations de l'association auprès de la CAF de l'Isère, entraînant le non versement de la prestation du Contrat Enfance Jeunesse, l'association devra reverser l'acompte indument perçu à l'Intercommunalité ; **CHARGE** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, à l'application de la présente décision.

Actualités Bonne Mine : Marie-Noëlle Battistel demande si la CCM a été sollicitée pour un local afin que l'association ne soit pas obligée de déménager le matériels.

Cette question est en cours de traitement par le service Enfance-Jeunesse.

Xavier Ciot précise qu'une salle est mise à disposition à la Maison des Associations et du Bénévolat et un box est loué 1 € par m² et par mois.

10. SPORT ET SANTE

Attribution de subventions aux associations

Sur proposition de la Commission Sport & Santé, réunie le 15 mai 2018, il est proposé d'attribuer les subventions au titre de l'année 2018.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018, article c/6574.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Foyer d'Animation et de Ski de Fond	1 000 €
Les Flèches du Plateau Matheysin	250 €
Swim Run Man	250 €
Dauphiné Ski Alpinisme	700 €
Football Club Sud Isère	250 €
Cyclotouristes Matheysins	200 €
Club de Plongée Matheysin	300 €
Athlétic Club Matheysin	1 000 €
UNSS 38	133 €
Mémoire Battante	150 €
RCMSD	500 €
Vaulx Tour Trail	200 €
TOTAL	4 933 €

Adhésion : Département Pack Loisirs

Afin de permettre aux collégiens d'accéder aux activités sportives, culturelles variées, le Département a initié le dispositif : le Pack Loisirs.

Il est proposé à la Communauté de Communes de la Matheysine une convention d'affiliation pour l'accès via ce pack notamment pour la piscine territoriale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE D'ADHERER** aux contremarques « Pass'sport » et « Pass'sport découverte » ; **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention et tous les documents inhérents à cette décision.

11. QUESTIONS DIVERSES

Prochains conseils communautaires

- Lundi 23 juillet 2018 à 18h
- Lundi 17 septembre 2018 à 18h

Journal « Des Ecrins à l'Obiou » - avant-première

Gilda Perrin informe l'assemblée que les 4 années de travail sont relatées dans cette édition spéciale « mi-mandat ». Elle remercie les services et les élus de la commission « Information & Communication » pour le travail accompli. La distribution est prévue en juillet.

Alpe du Grand Serre

Un point d'actualités nécessaire est porté à la connaissance du conseil communautaire.

Il est rappelé que le Directoire a été constitué après le versement de la subvention exceptionnelle de la CCM. Il est composé des élus des communes membres du SIAG et des élus de la CCM. Depuis le début de l'année 2018, 4 réunions ont eu lieu : étude des différents budgets et comptes-administratifs du SIAG et d'AgS Nature sur les 4 derniers exercices ; BP 2018 ; statuts et gouvernance (cf. travaux du directoire en annexe).

Gouvernance

- SIAG : 5 communes : La Morte, Laval dens, La Mure, Villard Saint Christophe, Saint Honoré
- Contribution financière : 96% La Morte ; 1% les autres
- Les structures SIAG et AgS Nature intimement liées

Raymond Maslo est Maire de La Morte et Président du SIAG et d'AgS Nature (absent lors de ce conseil communautaire).

Peu de lisibilité mais un travail colossal effectué par Raymond Maslo, pour lequel il est remercié et félicité.

Joël Pontier a questionné les services de la Préfecture sur les pistes de réflexion.

Budget 2018

- Evocation de quelques points de repère
- Fonctionnement – besoin de financement : 33 000 €
- Investissement – besoin de financement : 55 000 €
- Grandes visites : besoin de capitaliser 150 000 € par an

Isère tourisme réalise un audit financier sur toutes les stations de l'Isère (l'Alpe du Grand Serre inclus) qui sera rendu fin juin (perspectives d'investissement, enneigement neige de culture...).

Pistes de travail répertoriées par le Directoire :

- Versement d'une subvention d'équilibre ?
- Réfléchir à un nouveau mode de gestion horaires-jours d'ouverture... Economies de masse salariale ?
- Création d'une SEM ?
- Transfert de compétence ? Mais l'Alpe du Grand Serre n'est pas la seule station du territoire

Pierre Barbazanges, élu à La Morte et représentant Raymond Maslo, donne quelques chiffres :

- Salaires = 1,5 millions d'€
- 150 emplois directs et 100 emplois indirects
- 1 pôle économique du territoire
- Grandes visites : 250 000 € tous les 5 ans
- 1 journée d'ouverture = 11 000 € de charges fixes

Il évoque également la malchance des hivers sans neige et des dépenses d'investissement incompressibles. Selon lui, tous les efforts ont été faits.

Il est envisagé d'augmenter le nombre de lits malgré la situation « moyenne altitude ». La réflexion est reconduite jusqu'en 2021.

Dominique Le Traou questionne sur la nature des écritures comptables annulées en recette.

Arnaud Chattard indique que cela correspond au remboursement d'intérêts payés en investissement alors qu'ils devaient être payés en fonctionnement. C'est une erreur dans le jeu d'écritures sur le tableau général posé par le Trésor Public, en aucun cas il ne s'agit d'une subvention d'investissement injustement inscrite.

Concernant le véhicule de service, le contrôle technique n'étant pas valide, il avait été proposé d'acheter un nouveau véhicule. Cette demande n'a pas été validée par le Directoire, le personnel circule donc dans un véhicule non conforme. L'achat d'un véhicule s'avère nécessaire, à moins de circuler à pied...

Joël Pontier s'inquiète sur l'avenir des équipements vieillissants.

Nicole Delpuech a des craintes sur le nouvel axe d'activités estivales avec les VTT.

Pierre Barbazanges répond que les stations de moyenne montagne survivent grâce au développement de la saison estivale.

Fabien Mulyk fait part de l'expérience du Vercors également passé par ce développement de la saison estivale. Il conseille d'observer les stations voisines (Grésivaudan, Chartreuse,...).

Joël Pontier reprend les conclusions d'un rapport de la cour des comptes sur l'avenir des stations de moyenne montagne qui passe par la diversification des 4 saisons.

Arnaud Chattard estime que cette station est essentielle, notamment pour la survie de la crèche, l'installation de familles, elle donne de la vie dans les communes voisines. Pour en revenir à la gouvernance, il rappelle que ce point a été soulevé lors de la création d'AgS Nature et en toute connaissance de cause. Le Maire de La Morte dispose de 96% (normal en tant que Président du SIAG) et Raymond Maslo a pris la présidence faute de candidat.

Arnaud Chattard suggère l'idée d'un poste de directeur mutualisé, au même titre que LMCT. La CCM pourrait prendre en charge le coût et la gestion de ce poste sans prendre la compétence. Ce directeur pourrait également aider le Col d'Ornon. Un dispositif mis en place au cœur du fonctionnement et également une subvention versée par voie de convention.

Par ailleurs, il manque considérablement de places de parking : la CCM finance cela dans le cadre du programme d'aménagement des lacs, et pourquoi pas à la station ?

Pierre Barbazanges revient sur le fort investissement de Raymond Maslo. Cette situation a été prise en 2014 avec des dépenses incompressibles avec, pour rappel, la SATA qui annonçait 350 000 € par an.

Joël Pontier rappelle que le directoire a salué unanimement le travail de Raymond Maslo.

Dominique Le Traou remarque que le déficit est équivalent à l'annonce si on provisionne les grandes visites.

Marie-Noëlle Battistel propose une réflexion à court terme sur les investissements, la création d'une SEM et la capacité de la CCM.

Denis Macé estime qu'on a dépassé le problème de l'aide ponctuelle au regard de la situation. Il trouve nécessaire de confier la gestion de la station à un « chef d'entreprise » avec un audit, un plan d'actions,...

Eric Bonnier se demande qui est concerné par le « on ». Après l'aide exceptionnelle, le Directoire a mis en place des pistes de travail, mais au vu des statuts, il est difficile que les communes membres soient les seules concernées actuellement.

Il faut reprendre les pistes évoquées par Arnaud Chattard, et réunir tous les acteurs locaux autour de la table comme évoqué par Marie-Noëlle Battistel. Il est important que tous aillent dans le même sens pour sauver la station.

Le partenariat avec Isère Tourisme est rappelé, la station est un outil touristique et économique pour le territoire.

Joël Pontier termine le débat en indiquant qu'aucune décision ne peut être prise ce soir, le sujet étant traité en questions diverses. Il était nécessaire de poser cette problématique en attendant le rendu de l'audit d'Isère Tourisme.

Jacques Gillio-Tos trouve l'intention louable, mais il demande à prévoir des subventions sur plusieurs exercices car les subventions versées en fin d'année ne permettent pas d'engager des travaux.

-- FIN DE SEANCE --